

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 6 juin 2022 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M. Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

144-06-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Guylain Poulin
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022

3.2 - Séance extraordinaire du 16 mai 2022

3.3 - Séance extraordinaire du 30 mai 2022

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Dépôt d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI

4.2 - Projet de parc éolien

4.3 - Reddition de compte - ERL

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs

6.2 - Embauche du personnel du camps de jour 2022

6.3 - Octroi de contrat de services professionnels - Projet de terrain de tennis

6.4 - Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 91-2022 décrétant une dépense de 245 343 \$ et un emprunt de 145 343 \$ pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de tennis

6.5 - Adoption du projet de règlement d'emprunt No 91-2022 décrétant une dépense de 245 343 \$ et un emprunt de 145 343 \$ pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de tennis

6.6 - Acceptation d'offre de service - Pose de tuiles pour la surface de Dek Hockey

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Octroi de contrat pour réfection de la voirie de la 10e rue Est

7.2 - Octroi de contrat pour contrôle de qualité des sols et matériaux - Projet de réfection de la voirie de la 10e rue Est

7.3 - Octroi de contrat pour réfection du 1er rang de Shenley Nord, secteur de la Route Veilleux

7.4 - Octroi de contrat pour contrôle de qualité des sols et matériaux - Projet de réfection du Rang 1 Shenley Nord, secteur Route Veilleux

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Permis de construction

9 - ACCEPTATION DES COMPTES

10 - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

10.1 - Demande d'aide financière- Relais pour la vie

10.2 - Demande de contribution d'organisme

10.3 - Demande de contribution d'organisme

11 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

145-06-2022

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

146-06-2022

3.2 - Séance extraordinaire du 16 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

147-06-2022

3.3 - Séance extraordinaire du 30 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

148-06-2022

4.1 - Dépôt d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du PTI

ATTENDU QUE les deux (2) rapports d'audit doivent être déposés en séance du conseil;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 23 novembre 2021 et des deux (2) rapports d'audit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les rapports d'audit de conformité d'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation 2021.

ADOPTÉE

149-06-2022

4.2 - Projet de parc éolien

ATTENDU QUE la compagnie EDF Renouvelables envisage déposer un projet de parc éolien, sur le territoire de la municipalité de Saint-Théophile, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec visant à combler les besoins en électricité via les énergies renouvelables et l'énergie éolienne;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ont été interpellées par EDF Renouvelables afin de devenir partenaire de ce projet;

ATTENDU QUE le conseil des maires souhaite que la MRC de Beauce-Sartigan et ses municipalités deviennent partenaire de celui-ci, puisqu'il permettrait d'intégrer de nouvelles sources de revenus au bénéfice des municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin souhaite être partenaire dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la compagnie EDF Renouvelables et la MRC de Beauce-Sartigan du souhait du présent conseil de participer, à titre de partenaire, à la réalisation du projet éolien mentionné dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

150-06-2022

4.3 - Reddition de compte - ERL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 161 191 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Robert Lessard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de sécurité incendie

Dépôt du rapport mensuel de mai 2022 du service incendie par Stéphane Maheux, directeur.

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Dépôt du rapport mensuel du service de loisirs

Dépôt du rapport mensuel de mai 2022 du service des loisirs par Patricia Dulac, ressources loisirs et culture.

151-06-2022

6.2 - Embauche du personnel du camps de jour 2022

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de personnel saisonnier pour occuper les postes d'animateur, d'accompagnateur et de coordonateur du camp de jour pour l'été 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité a procéder à l'affichage de postes;

ATTENDU QUE la Municipalité à procéder à des entrevues pour la sélection du personnel suivant:

- Julie-Pier Thibodeau, coordonatrice;
- Sarah Lachance, animatrice et coordonatrice en formation;
- Wylliam Guindon, animateur;
- Marc-Antoine Fortin, animateur;
- Laurie Doyon, animatrice;
- Gabriel Desjardins, animateur;
- Jean-Nicolas Paré, animateur;
- Marie-Laurence Rancourt, aide-animatrice;
- Sarah Paquet, accompagnatrice;
- Molly Gauthier, accompagnatrice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louis Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche du personnel saisonnier pour le camp de jour estival 2022.

ADOPTÉE

152-06-2022

6.3 - Octroi de contrat de services professionnels - Projet de terrain de tennis

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'offre de service de Stantec;

ATTENDU QUE ce projet sera financé en partie par le ministère de l'éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité sera réalisée par règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE l'infrastructure nécessite une expertise pour les plans et devis pour construction du terrain de tennis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Stantec au montant de 23

429\$ avant taxes.

ADOPTÉE

153-06-2022

6.4 - Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 91-2022 décrétant une dépense de 245 343 \$ et un emprunt de 145 343 \$ pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de tennis

Monsieur Michel Marcoux, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 91-2022 décrétant une dépense de 245 343 \$ et un emprunt de 145 343 \$ pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de tennis;
- dépose le projet du règlement numéro 91-2022 décrétant une dépense de 245 343 \$ et un emprunt de 145 343 \$ pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de tennis.

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion

ADOPTÉE

154-06-2022

6.5 - Adoption du projet de règlement d'emprunt No 91-2022 décrétant une dépense de 245 343 \$ et un emprunt de 145 343 \$ pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de tennis

ATTENDU QUE le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 91-2022 décrétant une dépense de 245 343 \$ et un emprunt de 145 343 \$ pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de tennis

ATTENDU QUE copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public avant le début de la séance pour dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement No 91-2022 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

Règlement numéro 91-2022 décrétant une dépense de 245 343 \$ et un emprunt de 145 343 \$ pour le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de tennis

ATTENDU le projet de construction et d'aménagement d'un terrain de tennis ;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord pour procéder à ce projet;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une aide financière provenant du gouvernement du Québec est accordée par le ministère de l'Éducation via le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure, au montant maximal équivalent à 67% des coûts admissible, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, selon la lettre de confirmation de la ministre Isabelle Charest en date du 9 mars 2022.

ATTENDU QU'en référence l'article 1061 alinéa 5 du code municipal du Québec, l'approbation des personnes habile à voter n'est pas requise;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 245 343 \$ pour les fins du présent règlement, selon l'estimé incluant les taxes nettes, en référence à l'annexe 1 « Estimation des travaux », faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 145 343 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment le montant équivalent à 67% des coûts admissible, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure versée au comptant, tel que la lettre de confirmation de la ministre Isabelle Charest en date du 9 mars 2022.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

155-06-2022

6.6 - Acceptation d'offre de service - Pose de tuiles pour la surface de Dek Hockey

ATTENDU QUE le Conseil a été informé des démarches à faire pour poser les tuiles de la surface de Dechockey;

ATTENDU QUE deux offres de services ont été reçu sur invitation;

EN CONSÉQUECE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit l'entreprise Permafib au montant de 3 097,67\$ avant taxes.

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

156-06-2022

7.1 - Octroi de contrat pour réfection de la voirie de la 10e rue Est

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de réfection du haut de la 10e rue Est;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur SEAO;

ATTENDU QUE cinq (5) compagnies ont déposé des soumission dont les résultats sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (AVANT TAXES)
Construction Abénakis Inc.	1 347 040 \$
Excavation Bolduc Inc.	1 355 581 \$
RJ Dutil Inc.	1 333 915 \$
Les Constructions Binet Inc.	1 148 456 \$
Giroux & Lessard Inc.	1 195 699 \$

ATTENDU QUE suite au rapport et à l'analyse, Pluritech, Irecommande de retenir le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la réfection de la voirie du haut de la 10e rue Est à la compagnie Les Constructions Binet Inc. au montant de 1 148 456 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

157-06-2022

**7.2 - Octroi de contrat pour contrôle de qualité des sols et matériaux -
Projet de réfection de la voirie de la 10e rue Est**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé quatre (4) soumission afin de recevoir une offre de service pour le contrôle des matériaux;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord pour procéder au contrôle de la qualité des sols et des matériaux;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU QUE la soumission reçue est conforme et a été validée par Pluritech;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Englobe pour un montant total de 22 544.40\$ (plus taxes)

ADOPTÉE

**158 7.3 - Octroi de contrat pour réfection du 1er rang de Shenley Nord, secteur de la Route
- Veilleux**

06-
202
2

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de réfection du 1er rang de Shenley Nord, secteur de la Route Veilleux;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur SEAO;

ATTENDU QUE six (6) compagnies ont déposé des soumission dont les résultats sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TAXES INCLU
Excavation Bolduc Inc.	532 811.64 \$
Les Pavages de Beauce ltée	421 122.50 \$
Giroux & Lessard Inc.	377 044.00 \$
Excavation Gagnon & Frères Inc.	510 616.71 \$
Excavation Doris Drouin Inc.	383 311.63 \$
Les Constructions Binet Inc.	439 082.78 \$
R.J. Dutil Inc.	384 498.42 \$

ATTENDU QUE suite à l'analyse d'Olivier Lachance, ingénieur pour la MRC Beauce-Sartigan, cinq (5) des soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la réfection ddu 1er rang de Shenley Nord, secteur de la Route Veilleux à la compagnie Giroux & Lessard au montant de 377 044.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

159-06-2022

**7.4 - Octroi de contrat pour contrôle de qualité des sols et matériaux -
Projet de réfection du Rang 1 Shenley Nord, secteur Route Veilleux**

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé quatre (4) soumission afin de recevoir une offre de service pour le contrôle des matériaux;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord pour procéder au contrôle de la qualité des sols et des matériaux;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU QUE l'offre de service reçue est conforme et a été validée par la MRC Beauce-Sartigan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Englobe pour un montant total de 13 579.10 \$ (plus taxes)

ADOPTÉE

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Permis de construction

Rapport des permis émis en mai 2022 est déposé par Patrick Marcoux, inspecteur municipal.

160-06-2022

9 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de mai 2022 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par :René Rancourt
Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de mai 2022 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	59 612.72 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	25 804.69 \$
TRANSPORT ROUTIER:	39 275.01 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	44 058.56 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	0.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	7 369.90 \$
LOISIRS & CULTURE:	31 123.96 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS:	4 602.74 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	39 178.61 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 251 026.19 \$ et des déboursés de 224 387.32 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

10 - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

161-06-2022

10.1 - Demande d'aide financière- Relais pour la vie

ATTENDU la demande d'aide financière de l'organisme Relais pour la vie pour la campagne de financement 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une contribution financière de 100 \$ pour la campagne de financement 2022.

ADOPTÉE

162-06-2022

10.2 - Demande de contribution d'organisme

ATTENDU QUE le Conseil a été mis au courant de la requête de l'organisme Les Filles d'Isabelle pour la soirée de célébration du 60e anniversaire de l'organisme le 2 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité offre gratuitement la location de la salle pour cet évènement.

ADOPTÉE

163-06-2022

10.3 - Demande de contribution d'organisme

ATTENDU QUE le conseil a été mis au courant de la requête de l'organisme Les Filles d'Isabelle concernant la fête du Noël des Enfants, célébré le 3e dimanche de décembre;

ATTENDU QUE Les Filles d'Isabelle demande une aide financière pour réaliser l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 2000 \$ pour l'organisation du Noël des enfants.

ADOPTÉE

11 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

La prochaine séance aura lieu le 4 juillet 2022, à 20h.

ADOPTÉE

Fermeture à 21 hrs 11

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Paré
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier